

LA FONDATION MUSICACTION

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

LA FONDATION MUSICACTION

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 3
RÉSULTATS	4
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
BILAN	6
FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 14
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	15 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de La Fondation Musicaction

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **La Fondation Musicaction (la « Fondation »)**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **La Fondation Musicaction** au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)

Anjou,
Le 10 juin 2019



¹ Monique Beaulieu, CPA auditeur, CGA

LA FONDATION MUSICACTION**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****4**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS		
Contributions (annexe 1)	11 440 377 \$	10 924 895 \$
Intérêts	161 515	126 686
Distributions sur parts de fonds communs de placement	13 848	13 118
Gain non matérialisé sur la juste valeur de placement	24 822	854
Perte matérialisée sur la disposition de placements	<u>(25 203)</u>	<u>-</u>
	<u>11 615 359</u>	<u>11 065 553</u>
CHARGES		
Contributions d'aide (annexe 2)	9 461 123	9 462 077
Administration et financement (annexe 3)	<u>1 197 680</u>	<u>1 000 307</u>
	<u>10 658 803</u>	<u>10 462 384</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>956 556</u>	<u>603 169</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	41 764	36 519
Amortissement des actifs incorporels	<u>6 613</u>	<u>5 240</u>
	<u>48 377</u>	<u>41 759</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>908 179 \$</u></u>	<u><u>561 410 \$</u></u>

LA FONDATION MUSICACTION

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

5

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	3 960 180 \$	2 686 482 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	908 179	561 410
Affectations internes	<u>(67 877)</u>	<u>712 288</u>
SOLDE À LA FIN	<u>4 800 482 \$</u>	<u>3 960 180 \$</u>
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 5)		
SOLDE AU DÉBUT	3 774 381 \$	4 486 669 \$
Affectations internes	<u>67 877</u>	<u>(712 288)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>3 842 258 \$</u>	<u>3 774 381 \$</u>

LA FONDATION MUSICTION

BILAN

AU 31 MARS 2019

6

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	2 466 623 \$	237 335 \$
Dépôt bancaire à terme	-	2 400 000
Certificats de placement garantis, aux taux variant de 1,75 % à 2,70 %, échéant entre octobre et novembre 2019, au coût	1 000 000	500 000
Débiteurs (note 6)	359 370	1 599 899
Frais imputables au prochain exercice	<u>32 662</u>	<u>13 350</u>
	3 858 655	4 750 584
PLACEMENTS (note 7)	5 346 651	2 923 964
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	534 513	431 322
ACTIFS INCORPORELS (note 9)	<u>7 492</u>	<u>16 029</u>
	<u>9 747 311 \$</u>	<u>8 121 899 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	84 580 \$	274 402 \$
Produits reportés	<u>1 019 991</u>	<u>112 936</u>
	1 104 571	387 338
ACTIF NET		
Non affecté	4 800 482	3 960 180
Grevé d'affectations internes (note 5)	<u>3 842 258</u>	<u>3 774 381</u>
	8 642 740	7 734 561
	<u>9 747 311 \$</u>	<u>8 121 899 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Rodrigue
Président



Michel Tremblay
Trésorier

LA FONDATION MUSICACTION**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****7**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
FONCTIONNEMENT		
Contributions du Fonds de la musique du Canada encaissées	8 207 911 \$	6 372 427 \$
Contributions des entreprises de radio commerciale encaissées	1 536 020	1 940 873
Contributions de l'entreprise de services musicaux encaissées	-	388 705
Contributions de l'entreprise de radio par satellite encaissées	3 101 901	676 881
Contributions des grands groupes de télévision encaissées	740 940	-
Honoraires de gestion FONDS RADIOSTAR encaissés	43 267	50 776
Intérêts encaissés	131 755	124 974
Taxes de vente encaissées (payées)	3 673	(7 347)
	<u>13 765 467</u>	<u>9 547 289</u>
Contributions d'aide versées	(9 660 226)	(9 262 974)
Achats de biens et services payés	(263 201)	(250 729)
Rémunération du personnel payée	(960 502)	(844 325)
	<u>(10 883 929)</u>	<u>(10 358 028)</u>
	<u>2 881 538</u>	<u>(810 739)</u>
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(144 955)	(26 409)
Achats d'actifs incorporels	(1 300)	(8 607)
Dispositions d'actifs incorporels	3 225	-
Acquisitions de dépôts bancaires à terme	(2 900 000)	-
Encaissement de dépôts bancaires à terme	2 400 000	1 100 000
Acquisitions de certificats de placement garantis	(1 000 000)	-
Encaissement de certificats de placement garantis	500 000	-
Acquisitions de parts en capital	(9 220)	(200 000)
Acquisitions de parts de fonds communs de placement	(515 614)	-
Encaissement de parts de fonds communs de placement	1 015 614	-
	<u>(652 250)</u>	<u>864 984</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 229 288	54 245
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	237 335	183 090
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>2 466 623 \$</u>	<u>237 335 \$</u>

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT CONSTITUÉS DE L'ENCAISSE.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation Musicaction a été constituée en organisme sans but lucratif et sans capital-actions le 9 septembre 1985 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En décembre 2013, La Fondation Musicaction a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

La Fondation Musicaction est un organisme sans but lucratif dont l'objet est l'aide à l'enregistrement sonore, aux vidéoclips, à la gérance, aux tournées, à la promotion et à la mise en marché des enregistrements tant au Canada qu'à l'étranger. À cette fin, La Fondation Musicaction offre des programmes de contributions d'aide qui s'adressent aux artistes, aux maisons de disques, aux producteurs, aux éditeurs, aux gérants, aux distributeurs, aux auteurs et compositeurs canadiens ainsi qu'aux associations.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec, La Fondation Musicaction est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Le 16 avril 2015, un accord de contribution a été conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et La Fondation Musicaction relatif à l'administration du Fonds de la musique du Canada, et particulièrement pour deux programmes soit, Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives. Cet accord, modifié le 11 avril 2019, prévoit des contributions annuelles de 4 945 814 \$ pour l'exercice terminé au 31 mars 2020 pour le programme Nouvelles œuvres musicales et, pour le programme Initiatives collectives, des contributions annuelles de 2 199 743 \$ pour l'exercice terminé au 31 mars 2020. Les montants reçus au cours de l'exercice totalisent 4 678 790 \$ (4 718 290 \$ en 2018) pour le programme Nouvelles œuvres musicales et 2 199 743 \$ (2 635 243 \$ en 2018) pour le programme Initiatives collectives. Selon ces accords, un maximum de 13,5 % de ces contributions peut être alloué aux charges d'administration, de communication, d'audit et d'évaluation encourues par La Fondation Musicaction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs à long terme et la durée de vie des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisations des produits

La Fondation Musicaction utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les contributions provenant de renouvellement de licences sont comptabilisées sur une base de caisse car la Fondation ne connaît pas à l'avance le montant de la contribution qui lui sera versée. La Fondation s'assure toutefois d'avoir encaissé la contribution qui lui revient selon l'exercice financier des radiodiffuseurs ou des télédiffuseurs. Tous les autres produits de contribution sont comptabilisés sur une base d'exercice en fonction des montants d'aide accordés stipulés aux ententes.

Les apports des entreprises de radio ou de télévision sont une condition expresse à l'obtention et au renouvellement de leur licence de radiodiffusion ou de télédiffusion auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

De plus, lors de transactions d'acquisition d'entreprise de radio, le CRTC demande notamment que l'acquéreur verse des contributions à des organismes voués au développement des talents canadiens. Dans ces circonstances, La Fondation Musicaction bénéficie d'une partie de telles contributions et celles-ci sont comptabilisées à titre de transferts de propriété ou d'avantages tangibles.

Les produits d'intérêts et les distributions sur parts de fonds communs de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation Musicaction évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements investis en parts de fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Contributions d'aide

Tous les programmes offerts par La Fondation Musicaction prennent la forme de contributions d'aide et celles-ci sont passées en charges lorsque les sommes sont versées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiment en copropriété divise	25 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel informatique	4 ans

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration de La Fondation Musicaction assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Fondation Musicaction consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

4. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif de La Fondation Musicaction est de préserver sa capacité de poursuivre son fonctionnement afin de continuer à rencontrer son objet décrit à la note 1, et ce, suivant ses ressources financières, lesquelles permettent de faire face à son solde résiduel d'engagements et de verser des contributions d'aide aux nouveaux projets soumis.

À l'exception du fait qu'un maximum de 13,5 % des contributions peut être alloué aux charges d'administration, de communication, d'audit et d'évaluation, La Fondation Musicaction n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

5. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a affecté un montant de 3 842 258 \$ (3 774 381 \$ en 2018) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles La Fondation Musicaction est engagée au 31 mars 2019, ainsi que les charges d'administration liées au suivi et règlement de ces engagements estimés à un maximum de 13,5 %.

6. DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Contributions – Fonds de la musique du Canada	178 905 \$	1 508 283 \$
Contributions – Entreprise de radio commerciale	400	400
Contributions – Entreprise de services musicaux	84 630	-
Comptes clients – Fonds RadioStar	-	99
Comptes clients – Autres	1 132	22 900
Intérêts courus	87 286	57 527
Taxes à la consommation	7 017	10 690
	<u>359 370 \$</u>	<u>1 599 899 \$</u>

7. PLACEMENTS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Dépôts bancaires à terme, aux taux variant de 1,55 % à 3,35 %, échéant entre juillet 2020 et novembre 2021, au coût	3 800 000 \$	900 000 \$
Certificat de placement garanti, au taux de 3,05 %, échéant en octobre 2020, au coût	500 000	500 000
Parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins, au taux de 4,25 %, au coût	509 220	500 000
Parts de fonds communs de placement, à la juste valeur	537 431	1 023 964
	<u>5 346 651 \$</u>	<u>2 923 964 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Terrain	83 447 \$	-	83 447 \$	83 447 \$
Bâtiment en copropriété divisé	712 182	293 818	418 364	315 566
Mobilier et équipement de bureau	177 216	158 728	18 488	11 647
Matériel informatique	82 972	68 758	14 214	20 662
	<u>1 055 817 \$</u>	<u>521 304 \$</u>	<u>534 513 \$</u>	<u>431 322 \$</u>

9. ACTIFS INCORPORELS

			2019	2018
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Site Web	20 960	18 777	2 183	7 423
Logiciels	6 682	1 373	5 309	8 606
	27 642 \$	20 150 \$	7 492 \$	16 029 \$

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	5 916 \$	208 103 \$
Salaires à payer	70 859	59 450
Retenues à la source	7 805	6 849
	84 580 \$	274 402 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation Musicaction a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées totalisant 592 190 \$ (419 124 \$ en 2018). Ces dernières sont apparentées car leurs représentants administrent La Fondation Musicaction. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par La Fondation Musicaction et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que celles prévalant pour les autres demandeurs et sont évaluées à la valeur d'échange.

12. ENGAGEMENTS**Contributions d'aide**

Au 31 mars 2019, La Fondation Musicaction présente un solde résiduel d'engagements totalisant 3 323 553 \$ (3 264 839 \$ en 2018). De ce solde, une somme de 179 991 \$ (65 626 \$ en 2018) représente les engagements envers des entreprises apparentées. Afin de réaliser ces engagements, La Fondation Musicaction encourra des charges d'administration pouvant atteindre un maximum de 13,5 %.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation Musicaction a enregistré des contributions à recevoir du Fonds de la musique du Canada au 31 mars 2019. Celles-ci ont été reçues peu après la fin de son exercice financier. Durant l'exercice, toutes les contributions prévues aux accords avec le Fonds de la musique du Canada ont été encaissées.

Toutefois, ces accords stipulent que tout paiement effectué en vertu des présents accords est assujéti à l'affectation des crédits par le Parlement du Canada et au maintien des niveaux budgétaires actuels et prévus des programmes.

Ainsi, le gouvernement fédéral peut, à sa discrétion, diminuer le financement ou résilier les présents accords à la suite d'un préavis écrit de 90 jours adressé à La Fondation Musicaction. Dans le cas où le financement prendrait fin, La Fondation Musicaction serait remboursée de tous les coûts engagés jusqu'à la date d'entrée en vigueur du préavis, sous réserve des modalités des accords.

Si un tel événement se produisait, La Fondation Musicaction pourrait être exposée aux risques mentionnés précédemment.

La Fondation a également une contribution à recevoir d'une entreprise de services musicaux qui a été encaissé peu après la fin de son exercice financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et de ses salaires à payer.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation Musicaction est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujéttissent La Fondation Musicaction à un risque de juste valeur. Au 31 mars 2019, la Fondation Musicaction possède des dépôts bancaires à terme, des certificats de placement garantis ainsi que des parts de capital.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des parts de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière des titres détenus dans les fonds.

14. RÉGIME DE RETRAITE

La Fondation Musicaction a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite représentent 7 % du salaire de base et sont conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5 %. La charge de retraite de 55 766 \$ (50 290 \$ en 2018) est incluse dans les salaires aux résultats.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice 2019.

LA FONDATION MUSICACTION**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****15**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ANNEXE 1 – CONTRIBUTIONS		
FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA		
Nouvelles œuvres musicales	4 678 790 \$	4 718 290 \$
Initiatives collectives	447 243	447 243
Initiatives collectives – Vitrines musicales	690 000	690 000
Initiatives collectives – Développement des marchés internationaux	436 994	490 500
Initiatives collectives – Développement des marchés numériques	362 500	362 500
Initiatives collectives – Les Incubateurs	263 006	370 000
Projet Spécial International	-	275 000
ENTREPRISES DE RADIO COMMERCIALE		
Transferts de propriétés	1 038 096	1 443 741
Renouvellement de licences	496 524	497 132
Période initiale de licences	1 400	-
ENTREPRISE DE SERVICES MUSICAUX		
Avantages tangibles	98 353	98 353
Renouvellement de licence	84 630	94 755
ENTREPRISE DE RADIO PAR SATELLITE		
Avantages tangibles	741 310	-
Renouvellement de licence	1 360 591	1 437 381
GRANDS GROUPES PRIVÉS DE TÉLÉVISION		
Renouvellement de licences	740 940	-
	<u>11 440 377 \$</u>	<u>10 924 895 \$</u>

ANNEXE 2 – CONTRIBUTIONS D'AIDE

Nouvelles œuvres musicales	6 266 835 \$	6 511 134 \$
Initiatives collectives	749 750	779 162
Initiatives collectives – Les Incubateurs	227 500	320 050
Initiatives collectives – Vitrines musicales	633 262	661 364
Initiatives collectives – Développement des marchés internationaux	595 763	601 492
Initiatives collectives – Développement des marchés numériques	315 781	313 875
Projet Spécial International	12 675	275 000
Production de Vidéoclips	659 557	-
	<u>9 461 123 \$</u>	<u>9 462 077 \$</u>

LA FONDATION MUSICTION**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****16**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ANNEXE 3 – ADMINISTRATION ET FINANCEMENT		
Salaires et charges sociales	971 735 \$	848 248 \$
Soutien à l'administration	24 318	18 048
Honoraires de consultation	32 459	12 388
Honoraires d'audit	18 273	18 273
Communications, publicité et promotion	30 527	30 617
Déplacement pour événements et représentation	28 613	32 826
Frais de comité	15 561	15 088
Assurances	6 933	6 744
Frais d'entretien et réparations	10 792	6 322
Électricité	4 904	4 841
Frais de copropriété	11 000	7 001
Frais de bureau	24 740	22 612
Taxes foncières (recouvrées)	63 365	(2 655)
Poste et messagerie	4 542	4 569
Télécommunications	6 757	6 474
Frais financiers	912	1 742
	<u>1 255 431</u>	<u>1 033 138</u>
Quote-part des frais assumés par FONDS RADIOSTAR	<u>(57 751)</u>	<u>(32 831)</u>
	<u><u>1 197 680</u></u> \$	<u><u>1 000 307</u></u>